Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215600263-20260702-D2026061-DE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 JUILLET 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le deux juillet, à 19 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt-six juin s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Julie LE STRAT – Pierrick ROBERT – Catherine COLLIN – Dominique BESCOUT – Julien CANO – Anne GUYADER-GRANDVALET – Céline LE GOURRIEREC – Anne-Laure LE FLOCH – Guillaume LE LARGE – Aurore LE HIR – Loeizig RIVALAN – Jérôme DREAN – Yann WANES – Aurélie MARTORELL – Benjamin JOCHER

Véronique NIGNOL a donné pouvoir à Julie LE STRAT
Jean-Yves LE STUNFF a donné pouvoir à Pierrick ROBERT
David HALLAERT a donné pouvoir à Guillaume LE LARGE

INTERCOMMUNALITE – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA FOURNITURE DE REPAS AU CENTRE DE LOISIRS DE QUISTINIC	**2026-061**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des éléments suivants :

Dans la continuité de la politique de mutualisation avec la commune de Quistinic, à leur demande et considérant que les conditions sont réunies, la commune de Bubry assurera à compter du 02/09/2026 la fourniture des repas du centre de loisirs de la commune de Quistinic.

Les modalités d'organisation sont précisées dans le projet de convention annexé à la présente délibération.

La participation financière pour 2026 est fixée à 3,60 € par repas commandé. Ce tarif est entendu net de TVA et sera réévalué chaque année sur la base du prix de revient du repas n-1.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de convention,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention, tel que joint en annexe,
- **FIXE** le tarif à 3,60 € par repas commandés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Guillaume LE LARGE

Le Large

Le Maire,
Roger THOMAZO

MAIRIE DE BUBRY 56 (MORBIHAN)